

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

Nombre de membres
du Conseil Communautaire
Titulaires : 67
Membres présents : 53
- dont suppléé : 4
Membres représentés : 7
Votants : 60
Date de la convocation
22 mai 2026
Secrétaire de séance :
Mme Sergine MENARD

L'An DEUX MILLE VINGT SIX, le vingt-huit mai à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes d'ESCLAINVILLERS sous la présidence de M. CHANTRELLE Brice, Président

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, CATHELY-WANTIEZ Catherine, MARCEL Marie-Hélène, DOUNIOL Alice, MONCOND'HUY Laëtitia, MANDI Emmanuelle, MENARD Sergine, ATTAGNANT Anne, CHANOINE Martine, DUHAMEL Dominique *suppléante de CAVILLON Sandra*, HALL Marina, LOIN Catherine, DELFORGE Cécile, RIDEAU Coralie, BOUCHER Sylvaine, DEMORSY Roselyne

Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, DAINE Vinent, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, VAN OOTEGHEM Jean- Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, LAVALLARD Thierry, CHAVERON Emmanuel *Suppléant de M. WALLET Joël*, DELEPLACE Arnaud, CHARPENTIER Alain, LEVASSEUR Roger, CARON Hubert, VION Nicolas, HAVET Sébastien, BATICLE Nicolas, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, FERNANDES Rémi *Suppléant de BOONE Odile*, OLEON Jean-Jacques, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, DUBOIS Michaël, HECTOR Nicolas, MALTERRE Nicolas, GALISSON Frédéric, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, ORZEKOWSKA Francis *Suppléant de MAROTTE Philippe*, BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

M.DAINE Vinent de Mme DOUAY Sonia, M. CHANTRELLE Brice de M. de CAFFARELLI Christian, M. BOUCHER Michel de M. VERONT Fabrice, M. JUBERT Patrick de Mme BERTOUX Julia, M. BENONY Miguel de Mme BLIN Marie-Annick, Mme BOUCHER Sylvaine de M. SY Loïc, M. LEROY Jean-Maurice de M. VAN DE VELDE Michel

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mmes DOUAY Sonia, BERTOUX Julia, BOONE Odile, BLIN Marie-Annick, CAVILLON Sandra, Mrs DELANAUD Stéphane, LECONTE Yves-Robert, Franck TEN, VERONT Fabrice, BOQUET Cédric, VIOLETTE Paul, SY Loïc, BIECKENS Jean-Louis, VAN DE VELDE Michel, MAROTTE Philippe, CLEMENT Dominique

OBJET : Composition du Comité Social Territorial, maintien ou non du paritarisme, recueil du vote des représentants de l'employeur

RAPPORT de Monsieur Olivier Dutilleux, Vice-Président en charge de l'Administration Générale

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 251-5 à L251-7, L252-8, L254-2 et L254-4, ainsi que ses articles R251-31 à 34, R252-30 à 33, R. 252-34 à 40 ;

Le Vice-Président précise aux membres de l'assemblée délibérante que les dispositions légales prévoient :

- Le Comité Social Territorial est chargé de l'examen des questions collectives de travail ainsi que des conditions de travail ;

Un Comité Social Territorial est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents ;

- Il appartient à l'organe délibérant, au moins 6 mois avant la date du scrutin, de déterminer, après consultation des organisations syndicales, le nombre de représentants du personnel, le nombre de représentants de l'employeur, et le recueil de leur avis.

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et de droit privé appréciés au 1^{er} janvier 2026 sont de 138 agents, soit 98 femmes (71%) et 40 hommes (29%) ;

Considérant que dans la fourchette d'effectifs >50 et <200, le nombre de représentants titulaires des organisations syndicales peut être compris entre 3 et 5,

Effectifs au 01/01/2026	Nombre de représentants
≥ 50 et <200	3 à 5
≥ 200 et < 1000	4 à 6
≥ 1000 et < 2000	5 à 8
≥ 2000	7 à 15

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 13 Mai 2026 ;

Considérant que la consultation des organisations syndicales représentées au CST ou, à défaut, des syndicats ou sections syndicales déclarés prévue, est intervenue le 15 Mai 2026 ;

**Après en avoir délibéré à la majorité (Pour : 58, Contre : 2 – Mme BOUCHER Sylvaine, M. SY Loïc),
 le Conseil communautaire :**

- Décide d'instituer un Comité Social Territorial pour le nouveau mandat ;
- Décide de fixer au sein du Comité social Territorial, le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- Décide de ne pas instituer de paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité inférieur à celui des représentants du personnel, titulaires et suppléants, Ce nombre est fixé à 4 pour les représentants titulaires de la collectivité et en nombre égal, le nombre de représentants suppléants.
- Décide du recueil par le Comité Social Territorial de l'avis des représentants de la CCALN,
- Autorise le Président et le Vice-Président chargé de la compétence Administration Générale à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 28 mai 2026
 à Esclainvillers

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 01/06/2026

Affiché le 02/06/2026

Le Président,

Brice CHANTRELLE

